

## Offre à valeur de BON DE COMMANDE

**PACK PC CAISSE Restaurant TACTILE + 1 télécommande**  
**« Tout Inclus » avec configuration, carte produits paramétrée,**  
**installation et formation sur site pour 3700,00 € HT**

- **1 Logiciel monoposte BAR RESTAURANT**
- 1 PC Tour (marque et caractéristiques dépendent de la date de commande ) actuellement PC micro Tour COMPAQ avec 1 licence Windows XP – DD 160 Go – RAM 1Go – 4 ports USB – dim=250x240x110 mm
- 1 clavier USB
- 1 écran **plat TACTILE 15”** – très stable - liaison USB
- 1 imprimante Thermique de caisse – USB - avec massicot, bloc alimentation et câble liaison
- 1 Tiroir caisse EURO 8 pièces/8 billets – dimensions = 410x415x110 mm (existe en modèle plus petit pour espace réduit – même prix – dim = 330x330x89 mm 8 pièces/5 billets – à préciser sur la commande)
- Logiciel Bar Restaurant installé & Matériel testé et configuré
- **1 télécommande WIFI totalement configurée et paramétrée avec votre carte produits**
- 1 antenne WIFI
- **1 configuration de l'ensemble et paramétrage complet de votre carte produits**
- **1 Livraison et formation sur site (Paris et Ile de France)**
- **1 assistance téléphonique - 1<sup>ère</sup> année**
- **les mises à jour du logiciel par téléchargement sur Internet - 1<sup>ère</sup> année**
- **Paiement en 3 fois sans frais par 3 chèques à la commande**

Prix total = 3700,00 Euro HT

TVA = 725,20 Euro

Prix total = 4425,20 Euro TTC

### CONDITIONS COMMERCIALES

Prix nets, en Euros – Paiement: **paiement en 3 fois sans frais par 3 chèques à la commande** – La commande est soumise à nos conditions générales de ventes, son acceptation entraîne l'application de nos conditions générales de vente jointes.

### POUR PASSER COMMANDE,

Pour passer commande, il vous suffit de nous envoyer ce bon de commande ainsi que les conditions générales de vente complétés avec la date, le cachet de l'établissement, signature et la mention « BON POUR COMMANDE » accompagné du paiement.

A ..... Le .....

Signature et Cachet de l'entreprise  
Précédé de la mention BON POUR COMMANDE

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

En nous transmettant sa commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions de vente et les accepte. Toute commande est soumise exclusivement aux conditions générales de ventes ci après.

### Commande

Le seul bon de commande AJ Advance lie les parties. Il rend caduque toutes propositions et indications antérieures du vendeur ainsi que toute demande de l'acheteur ayant le même objet.

### Prix et règlement des factures

Les prix sont portés sur nos offres et tarifs, ils s'entendent en monnaie Européenne Euro, hors taxes et autres droits éventuellement exigibles par les réglementations des pays destinataires. AJ Advance peut à tout moment et sans être tenu d'en avertir au préalable le client, y apporter les modifications qui lui paraîtraient nécessaires. Le prix toutes taxes comprises est dû au plus tard à la livraison du produit. En application de la loi 92.1442 du 31/12/92, tout retard ou report de paiement entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable des agios de 3 % par mois de retard constaté. Ces agios calculés sur le montant HT et soumis à TVA, font l'objet d'une facturation séparée. Chaque fraction de mois compte pour un mois entier.

### Délais

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et aucune pénalité ou dommages intérêts ne peuvent être réclamés pour cause de retard. Les délais indiqués ne tiennent pas compte des jours chômés légaux, des jours de fermeture pour congés annuels.

### Livraison

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire sans dérogation à cette clause, même en cas d'envoi franco. Le destinataire est tenu de vérifier les produits lors de la livraison et d'effectuer les éventuelles réserves auprès du transporteur. Aucune réclamation ne sera admise 8 jours après réception de la marchandise.

### Garantie - Responsabilité

La garantie est de un an retour atelier, sauf garantie spécifique indiquée sur l'offre. Elle prend effet à compter de la date de livraison. La garantie couvre l'échange des pièces défectueuses et la gratuité des frais de main d'œuvre. Les réparations sont effectuées dans nos ateliers, les frais de transports aller et retour sont à la charge du client. Au cas où, la réparation doit avoir lieu sur le site d'installation, les frais de déplacement et de séjour des techniciens de AJ Advance sont à la charge du client. Tout matériel livré avant sa mise en service est entreposé sous l'entière responsabilité du client qui doit prendre les mesures nécessaires à la sécurité des dits matériels. La garantie ne couvre pas les détériorations ou les fonctionnements défectueux qui proviendraient du non respect des prescriptions d'utilisation, d'une négligence, d'un mauvais entretien, du mauvais aménagement du lieu où est installé le produit, d'une cause étrangère au matériel (alimentation électrique, protection anti-foudre etc...). Toute panne ayant pour objet une cause accidentelle fera l'objet d'une facturation. Le fait d'entreprendre la transformation de nos produits entraîne la renonciation pour l'acheteur à tout droit de réclamation au titre de la garantie. L'échange d'une pièce pendant la période de garantie ne peut en aucun cas prolonger la durée de la garantie. AJ Advance n'est en aucun cas responsable des dommages indirects tels que pertes d'exploitation ou manque à gagner et aucune indemnité ne sera accordée pour privation de jouissance. Le client reconnaît que les logiciels ne peuvent satisfaire l'ensemble de ses besoins ou ne pas être exempt de défauts. Aucune garantie ou condition (y compris la garantie de tacite conformité ou d'aptitude à remplir une fonction donnée) n'est donnée concernant le logiciel et la documentation d'accompagnement. En aucun cas AJ Advance ni ses dirigeants, cadres, employés ou collaborateurs ne seront être tenus pour responsables de préjudices fortuits, induits ou indirects (manque à gagner, interruption d'activités, pertes de données etc...) prévisibles ou imprévisibles, découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le système ou sa documentation ; quelque soit le fondement du recours, même si AJ Advance ou l'un de ses représentants dûment autorisé avait été avisé de la possibilité d'un tel préjudice. Le détenteur du système est seul responsable de son utilisation, notamment en cas d'utilisation à des fins frauduleuses, dissimulation de résultats etc... La responsabilité de AJ Advance pour un quelconque préjudice subi par le client quel que soit le recours invoqué, ne devra en aucun cas dépasser le montant versé pour l'achat du logiciel au prix public.

### Annulation de commande

Toute annulation ou modification de commande partielle ou totale doit être notifiée par écrit, par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai maximum de 48 heures à partir de la date de commande. Les acomptes déjà payés nous demeurent acquis à titre de dommages et intérêts. Aucune annulation ou modification de commande postérieure à la livraison ne sera acceptée.

### Retour de matériel ou logiciel

Aucun retour de matériel ne sera accepté sans l'accord préalable et écrit de AJ Advance. Les produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine en port payé accompagnés de la facture du bordereau de livraison et de tous papiers originaux justificatifs (contrat de licence, CDROM, manuels etc...). Les frais et risques des retours sont à la charge du client. En cas de retour, les acomptes déjà payés nous demeurent acquis à titre de dommages et intérêts.

### Réserve de propriété

Les produits vendus restent la propriété de AJ Advance jusqu'au paiement intégral de leur prix (loi du 13/7/67 modifiée par la loi 80-335 du 12/5/80). Ces biens ne peuvent faire l'objet d'aucune constitution de gage ou de nantissement avant le paiement intégral du prix. L'acheteur en sa qualité de gardien de ces matériels, supporte tous les risques en cas de disparition ou de destruction des matériels et logiciels, il reste débiteur du prix convenu.

### Compétence juridictionnelle

En cas de litige ou de contestation et quelle que soit l'importance de ceux-ci, le Tribunal de Commerce d'Evry (Essonne) est seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à ..... le.....

Signature et cachet du client précédée de la mention « lu et approuvé »

Rev J